

# Motion présentée au CA du Lycée Lavoisier le 11 décembre 2017

Les élus SNES-FSU du C.A du Lycée Lavoisier s'opposent au projet concernant la réforme de l'orientation post-bac, qui instaurerait selon les informations dont nous disposons actuellement la sélection à l'entrée de l'université pour la rentrée prochaine.

De fait, les élèves formuleront cette année 10 vœux, non hiérarchisés, sur « Parcoursup », qui remplacera la plateforme APB. Les formations de l'enseignement supérieur choisiront les candidats qui leur sembleront les plus aptes à réussir, en fonction de prérequis définis pour une grande part localement. Le conseil de classe du 2ème trimestre devra se prononcer sur ces vœux : ces avis seront destinés à éclairer le chef d'établissement sur son avis final. Un avis négatif empêchera l'élève d'accéder à telle ou telle formation.

Le baccalauréat ne sera donc plus la condition nécessaire et suffisante pour s'inscrire dans le supérieur. Il sera nécessaire pour candidater, mais non plus suffisant pour s'inscrire dans la filière de son choix. Pour nous, il est inacceptable que le bac puisse cesser d'être le premier grade universitaire permettant aux élèves d'intégrer la filière de leur choix.

Ce projet de réforme de l'orientation post-bac n'est pas fait pour améliorer la réussite des étudiants : il est fait pour sélectionner et ainsi barrer la route aux élèves qui seront jugés les plus fragiles. Ce projet est en cohérence avec les réformes envisagées du bac et du lycée à venir : des réformes qui ne feraient qu'accroître les inégalités entre élèves et établissements, et désorganiser les enseignements au sein des lycées.

En effet, le ministre envisage, sans concertation véritable et dans la précipitation, de présenter dès le mois de février une réforme dont on connaît déjà les grandes lignes : il reprend l'idée d'un lycée modulaire organisé autour de trois ou quatre disciplines dominantes, qui feraient ensuite l'objet d'épreuves écrites au baccalauréat, le reste se faisant sous forme de contrôle continu. Ceci aura comme conséquences la mise en place d'un lycée à plusieurs vitesses et des diminutions drastiques dans les horaires disciplinaires.

La réforme du bac aurait par ailleurs des conséquences sur l'organisation de la classe de Seconde. Toujours selon les informations dont nous disposons actuellement, les élèves se spécialiseraient dès la Seconde, avec 2/3 d'enseignements en tronc commun (20 heures) et 1/3 d'enseignements de spécialisation. Dans un tel schéma, options et séries disparaîtraient en Première et Terminale, chaque élève se construisant un parcours à dominante. En classe de Première, les enseignements se répartiraient ainsi : 1/2 tronc commun, 1/2 enseignements spécialisés.

L'objectif est clair : il faut faire des économies.

La mise en place précipitée d'un deuxième professeur principal en Terminale relève de l'effet d'annonce et veut, en lieu et place des PsyEN (anciens Conseiller d'Orientation Psychologues), transférer la grande partie de l'orientation, sur les professeurs en leur faisant endosser, le cas échéant, la responsabilité des échecs qui ne manqueront pas de se produire. Comble de la précipitation nous ne savons pas, pour l'heure, comment sera financée cette mesure...

Ce projet de réforme inacceptable ne règlera en rien les problèmes réels des lycées. Le SNES-FSU demande l'abandon de ce projet et est favorable à l'ouverture d'une vraie négociation.

Les élus SNES-FSU tiennent à rappeler leur attachement aux 3 voies du lycée (générale, technologique et professionnelle) et au principe des séries : celles-ci définissent des parcours qui combinent choix personnalisé et enseignements communs. Les actuelles séries peuvent, bien entendu, être améliorées dans leur contenu, mais les supprimer, comme le propose le ministre, ce serait spécialiser les élèves trop tôt, et accroître les inégalités de scolarités. Quant au contrôle continu, promu par le ministère, il menace directement la valeur de l'examen et du diplôme. Nous défendons le principe d'un baccalauréat large, fondé sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, seules garantes de l'égalité de valeur du diplôme sur tout le territoire.